

Valide du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2021

GARANTIE: ÉVIERS EN ACIER INOXYDABLE

Garantie à vie limitée: éviers en acier inoxydable

BLANCO CANADA INC. ci-après désignée BLANCO, est heureuse d'offrir une garantie à vie limitée au propriétaire original de l'évier BLANCO, pour tous les modèles utilisés à des fins domestiques normales. BLANCO garantit ses éviers contre tout défaut de fabrication lié aux matériaux et à la main-d'oeuvre.

BLANCO répare ou remplace, sans frais, exclusion faite des coûts de main-d'oeuvre, tout évier fourni par BLANCO qui s'avère défectueux dans le cadre d'une utilisation normale. Un évier de remplacement équivalent est fourni au propriétaire initial pourvu que l'évier défectueux ait été installé conformément aux procédures d'installation de BLANCO, qu'il ait été utilisé et nettoyé de la façon recommandée, qu'il n'ait pas été endommagé de façon abusive et qu'il n'ait pas fait l'objet d'une mauvaise utilisation ou de négligence. Les encoches, les égratignures et les taches ne constituent pas des défauts de fabrication. BLANCO n'est pas responsable des encoches, des égratignures et des taches qui peuvent apparaître avec le temps dans le cadre d'une utilisation normale. Veuillez vous reporter aux instructions de nettoyage afin d'assurer que votre évier maintienne son apparence initiale. La responsabilité de BLANCO n'est pas engagée aux termes de la présente garantie lorsqu'un évier a été utilisé à des fins non domestiques, n'a pas été installé correctement ou s'il a été endommagé par la chute d'un objet lourd ou par une manipulation inappropriée. BLANCO n'est pas responsable du coût du matériel ou de la main-d'oeuvre lié à l'enlèvement ou au remplacement d'un évier défectueux ni de toute perte ou préjudice causé en raison d'un évier défectueux. Tous les frais de transport vers et à partir du point de vente sont à la charge de l'acheteur.

Tout évier retourné doit être dans l'emballage original et être accompagné de tous ses accessoires et pièces, et de la documentation fournie au moment de l'achat. BLANCO se réserve le droit d'inspecter tout évier prétendument défectueux avant de le remplacer.

Exclusions de garantie

Tous les accessoires composant l'évier sont exclus (crépines, raccords d'évacuation, vide-ordures, etc.).

Obligations du propriétaire initial

Le reçu de caisse original doit être conservé par le client et constitue la seule preuve d'achat acceptable.

BLANCO ne fournit aucune garantie supplémentaire, explicite ou implicite, et toute garantie implicite y compris celle relative à la qualité marchande ou au caractère adéquat pour une fin particulière, se limite à la durée de la garantie écrite et limitée aux énoncées présentes.

Aucun employé, représentant ou autre personne n'est autorisé à fournir une garantie pour le compte de BLANCO à l'égard d'un produit de BLANCO, qui soit complémentaire ou différent de la garantie énoncée précédemment, à moins qu'une telle garantie n'ait été préalablement approuvée par un représentant dûment autorisé de BLANCO.

La présente garantie vous confère certains droits légaux spécifiques et vous pouvez avoir d'autres droits en fonction de la province où vous habitez. Pour obtenir des services relatifs à la garantie, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de BLANCO en composant le numéro sans frais 1-877-425-2626.